

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le 12 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires actuelles, au Foyer Communal, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Etaient présents: CALVET Sébastien, CLERC Benjamin, DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI Philippe, PEYVERGES - BERNARD Christine, SERRES Muriel, TRAVERT Valérie.

Procuration : NEANT

Absent(e) : NEANT

Secrétaire de Séance : Yolande Gaikowski

Avant le Conseil Municipal, à 20h, et conformément à la Convocation, le Foyer Communal a été ouvert à la population pour toutes questions ou suggestions à faire part au Conseil Municipal. Cinq habitants y ont participé.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 mai 2020 et procès-verbal d'installation du Conseil Municipal.

Vote du compte-rendu de la réunion du 28 Mai 2020 approuvé à l'unanimité.

2. Délibération sur le nombre d'adjoints

La loi autorise la mise en place de 3 Adjoints. Le Conseil décide de rester sur 2 Adjoints au Maire, sachant qu'il y a toujours la possibilité de créer un 3^e poste en cours de mandat, si cela devait s'avérer nécessaire.

Vote pour le maintien de 2 adjoints approuvé à l'unanimité

3. Délibération sur le versement des indemnités de fonction des Adjoints

Le Maire rappelle que la loi Engagement et Proximité, résultat du Grand Débat et promulguée le 27 décembre 2019, fixe les indemnités des Adjoints dans les communes de moins de 500 habitants à 385,05 Euros brut maximum. Ce montant est soumis au vote par Monsieur Le Maire.

Vote pour le versement des indemnités de fonction des adjoints approuvé à l'unanimité.

4. Délibération sur les indemnités de fonction du Maire

Cette même loi fixe le plafond indemnitaire du Maire d'une commune de moins de 500 habitants à 991 Euros brut par mois. Monsieur Le Maire demande à recevoir la même indemnité que ses adjoints, du fait que ceux-ci seront fortement impliqués dans les tâches communales. Il partage avec eux toutes les réflexions, actions et participations aux permanences ou réunions extérieures. L'économie ainsi réalisée sera utilisée, à son initiative mais toujours sous vote du Conseil, pour aider à financer des projets communaux au cœur du programme de la nouvelle équipe. Cette décision, qui lui est propre, pourra être revue à sa demande en cours de mandat si cela s'avère nécessaire, et n'aura aucune influence sur les indemnités des futurs mandats de Maire.

Ces indemnités (Adjoints et Maire) sont financées partiellement par la DPEL (Dotation Particulière des Elus Locaux) , qui passe de 3033 Euros à 6066 Euros.

Vote pour le versement des indemnités de fonction au maire approuvé à l'unanimité.

5. Représentations aux instances Inter-Communales

- CCT (Communauté des Communes de la Ténarèze)
Titulaire : Guy-Noël DUFOUR, Suppléant François LAMBERT.
- Interlocuteurs envers la CCT pour la Voirie : Philippe PASINI, Sébastien CALVET, Xavier MEUNIER.
- SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) : François LAMBERT, Benjamin CLERC, Philippe PASINI.
- SDEG (Syndicat d'Electrification du Gers) : Guy-Noël DUFOUR, Philippe PASINI, François LAMBERT.
- SICTOM (ordures ménagères) : Yolande GAIKOWSKI, Muriel SERRES.
- SAFER : Philippe PASINI, Sébastien CALVET.
- RPI/SIVU (école) : Guy-Noël DUFOUR et Pierre-Jean DURANT (titulaires) et François LAMBERT (suppléant).

Il est précisé par le Maire que pour le SIAEP, SDEG et SICTOM les représentants Titulaire et suppléants seront respectivement la première et deuxième personne de la liste ci-dessus mais que tous seront impliqués en préparation des Assemblées Générales de ces organismes ou au quotidien pour l'interface avec les habitants et le Syndicat.

Vote pour les représentants aux instances inter-communales approuvé à l'unanimité.

6. Désignation des représentants de la Commune pour la voirie auprès de la Communauté de Communes et de la SAFER.

Se reporter au point 5.

7. Désignation des Membres de la Commission de Contrôle des listes électorales.

Pierre-Jean Durand se porte volontaire pour le Conseil. Le Maire prendra les contacts nécessaires pour la désignation des deux autres membres.

Vote pour la désignation du membre du conseil siégeant à la Commission de révision des listes électorales approuvé à l'unanimité.

8. Désignation des Membres de la Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID)

Monsieur Le Maire contactera les membres déjà existants et mettra cette liste à jour en contactant d'éventuels nouveaux membres afin de compléter la liste.

Vote pour la désignation des membres de la CCID approuvé à l'unanimité.

9. Membres des 5 Commissions Municipales.

Animations et Fêtes : Guy-Noël DUFOUR - François LAMBERT - Christine PEYVERGES - Benjamin CLERC - Muriel SERRES - Philippe PASINI - Xavier MEUNIER.

Information, Communication et Vivre Ensemble : Guy-Noël DUFOUR - François LAMBERT - Yolande GAIKOWSKI - Christine PEYVERGES - Benjamin CLERC - Pierre-Jean DURAND - Valérie TRAVERT.

4 Fleurs : Guy-Noël DUFOUR - Yolande GAIKOWSKI - Pierre-Jean DURAND - Valérie TRAVERT - Muriel SERRE - Philippe PASINI - Xavier MEUNIER.

Il est rappelé par le Maire que conformément aux réflexions menées avec toute l'équipe en préparation des élections, ces 3 commissions seront étendues ponctuellement aux habitants ou associations intéressées à travers la mise en place de 3 Comités Consultatifs.

Urbanisme, Infrastructures et Travaux : Guy-Noël DUFOUR - François LAMBERT - Muriel SERRES - Philippe PASINI - Sébastien CALVET - Xavier MEUNIER.

Il est précisé par le Maire, que cette commission sera impliquée dans toutes les questions liées à la téléphonie mobile et à Internet.

Budget et Finances : Guy-Noël DUFOUR - Muriel SERRES - François LAMBERT - Sébastien CALVET

10. Premières actions à mener par les Commissions Communales

Avant la prochaine réunion du CM, qui devrait avoir lieu le 17 juillet, au moins une réunion de chaque commission devra avoir lieu.

Son ordre du jour sera le suivant :

Information, Communication et Vivre Ensemble :

- Réfléchir sur les moyens d'informer les habitants
- Diffuser un premier bulletin d'information vers mi-juillet
- Lancer les comités Consultatifs

Animations et Fêtes :

- Réfléchir sur un événement festif simple en fin d'été
- Proposition de la compagnie Cirk'Anard

4 Fleurs :

- Prendre contact avec le CNVVF
- Préparation du village au passage du Jury en 2021

Urbanisme, Infrastructures et travaux :

- Lancer les travaux décidés par la précédente équipe
- Autres travaux à prévoir avant l'hiver
- Examen des projets liés à la téléphonie mobile

Budget et Finances :

- Prévoir un point sur les Finances de la Commune pour la prochaine réunion du CM
- Réunion à prévoir pour la rentrée

11. Délibération concernant l'autorisation de poursuites à donner au Trésorier (en cas d'impayés)

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'autoriser le Trésorier à engager des poursuites en cas d'impayé. Cette autorisation est valable sur la durée du mandat ou en cas de changement du trésorier.

Vote pour l'autorisation de poursuites approuvé à l'unanimité.

12. Délibération concernant l'augmentation du loyer du presbytère.

Monsieur Le Maire propose de suivre l'évolution de l'indice (4 Euros/mois), selon la proposition de l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement, dans le cadre de la révision annuelle, à savoir :

$399,71 \text{ € (ancien loyer)} \times 129,99 \text{ (nouvel index)} / 128,45 \text{ (ancien index)} = 404,50 \text{ €}$
(soit une augmentation de 1,20 %).

Cette augmentation s'appliquera à partir du loyer du mois de juin 2020.

Le Conseil vote l'augmentation du loyer à compter du mois de juin 2020, passant ainsi de 399,71 € à 404,50 €.

Vote pour l'augmentation du loyer approuvé à l'unanimité.

13. Délibération concernant la dissolution du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui est remplacé par le CIAS (Contre Intercommunal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la dissolution du CCAS. En effet, celui-ci a été remplacé par le CIAS.

Vote pour la dissolution approuvé à l'unanimité.

14. Tableau des Effectifs de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs de la collectivité :

- Secrétaire de Mairie Adjoint Administratif, 8 h / semaine.
- Adjoint technique, 22 h / semaine (mise à disposition auprès du CIAS).

Vote pour le tableau des effectifs de la commune approuvé à l'unanimité.

15. Délibération à prendre concernant la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Il s'agit de signer une convention avec le Centre de Gestion du Gers, pour nous aider à mettre en place le RGPD.

Responsable du traitement : Guy-Noël DUFOUR,
Délégué à la Protection des données : le Centre de Gestion du Gers,
Référént Opérationnel : Christel LEROY (secrétaire de Mairie).

Coût 90 Cts par habitant et par an.

Vote pour la mise en place du RGPD approuvé à l'unanimité.

16. Délibération à prendre concernant la participation financière aux agents de la collectivité pour le risque prévoyance selon avis du Comité Technique du 09 Mars 2020 et annulation de la délibération n° 2019-029 du 29/11/2019 (sans avis du Comité Technique).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une première délibération avait été approuvée le 29/11/2019 accordant la participation financière aux agents de la collectivité pour le risque prévoyance. Le Comité Technique du Centre de Gestion du Gers n'ayant rendu son avis que le 12 Mars 2020, il convient d'annuler la 1^{ère} délibération et de procéder au vote en incluant l'avis du Comité Technique.

La participation de l'employeur s'élève à 3 € par mois.

Vote pour la participation financière approuvé à l'unanimité.

17. Délibération sur une prime exceptionnelle octroyée au personnel ayant travaillé pendant le confinement dû à l'épidémie du COVID 19, à savoir la Secrétaire de Mairie Christel Leroy.

Au Prorata de son temps de travail (8h/semaine), ce montant s'élève à 229 Euros

Vote à l'unanimité pour le versement d'une prime exceptionnel approuvé à l'unanimité

18. Présentation du Projet de la compagnie Cirk'Anard et autorisation à donner pour l'utilisation du Foyer de mi-juillet à mi-août 2020.

Convention à signer avant mi-juillet

Vote : 10 voix pour et une non participation au vote.

19. Fête de Blaziert

La Présidente de la MJC de Blaziert, Magali Goze, est d'accord avec le CM pour ne pas organiser la fête traditionnelle de début Juillet, en raison des restrictions sanitaires en vigueur. La Commission Animations et Fêtes réfléchira lors de sa prochaine réunion à une manifestation en fin d'été.

20. Questions diverses

Les premiers travaux de voirie vont commencer dès le 15 juin. Deux tronçons sont concernés :

- Depuis la route qui monte au Village jusqu'à la Béziade,
- Depuis les 4 Chemins vers Caussens jusqu'à Gourrut

Il ne sera pas nécessaire d'installer une déviation.

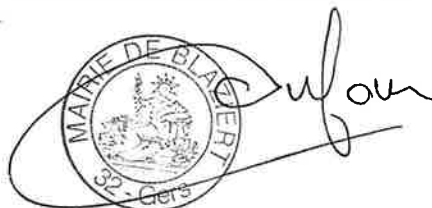
L'éboulement de la route allant au Piemont au niveau du réservoir sera réparé après les moissons.

Chemin de Cauboue : Le passage boueux après la déviation vers Caussens nécessite l'installation d'un drain ; Demander Devis.

Participation financière au soutien d'entreprises touchées par le COVID 19 : La CCT devrait contribuer auprès de la Région pour une première enveloppe dans une limite de 150 000 Euros. Les aides sont à demander à la Région par les artisans, entreprises concernées ou leurs comptables.

Une ½ journée éco-citoyenne, afin d'effectuer divers travaux au village, aura lieu le samedi 20 juin à partir de 9 heures. Tous les volontaires sont les bienvenus.

Séance levée à 22 h 37.



- 10 - Décisions sur les premières actions à mener par les Commissions.
- 11 - Délibération à prendre concernant l'autorisation de poursuites à donner au Trésorier.
- 12 - Délibération à prendre concernant l'augmentation du loyer de Monsieur WENCKER.
- 13 - Délibération à prendre concernant la dissolution du CCAS.
- 14 - Tableau des Effectifs de la Commune.
- 15 - Délibération à prendre concernant la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et convention à signer avec le Centre de Gestion du Gers.
- 16 - Délibération à prendre concernant la participation financière aux agents de la collectivité pour le risque prévoyance selon avis du Comité Technique du 09 Mars 2020 et annulation de la délibération n° 2019-029 du 29/11/2019 (sans avis du Comité Technique).
- 17 - Délibération à prendre concernant la prime exceptionnelle attribuable à l'agent de la Commune dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.
- 18 - Présentation du projet de la Compagnie Cirk'Anard et autorisation à donner pour l'utilisation du foyer de la mi-juillet à la mi-Août 2020. Décision à prendre pour le montant de la mise à disposition du local.
- 19 - Fête de Blaziert.
- 20 - Tour de table des conseillers / Questions diverses.

**LE MAIRE,
Guy-Noël DUFOUR**

